

ENERGIE

Le Maroc et la France se lient de trois accords de partenariat

Une nouvelle ville à faible consommation d'énergie dans la région de Tanger.

En matière d'environnement, le Maroc ne fait pas dans la demi-mesure. Il a, récemment, lancé le plus grand projet solaire dans le monde avec un investissement de 9 milliards de dollars, a été choisi parmi cinq capitales mondiales pour accueillir les célébrations de la Journée de la Terre et veut désormais intégrer la comptabilité environnementale dans sa production de statistiques et prévisions économiques. Et voilà que les choses s'enchaînent et prennent encore plus d'envergure avec la signature, jeudi dernier, de trois accords bilatéraux dans le domaine énergétique avec la France.

Ces accords ont été signés par Jean-Louis Borloo et son homologue Yasmina Khadra, ministre de l'Énergie. Le premier est, somme toute, innovant puisqu'il porte sur la création d'une ville nouvelle pilote (Ch'rafat) dans la région de Tanger à faible consommation d'énergie. La partie française financera ce



Ph. MAP

projet sous forme de don à hauteur de 521. 158 euros, au titre du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) et le Maroc financera et réalisera la construction de tout ce qui est bâtiment.

Des études seront, donc, menées pour la réalisation d'un schéma directeur Énergie dont les recommandations seront reprises dans ceux des autres villes nouvelles. Par la même occasion, les deux partenaires se sont engagés dans la mise en œuvre d'un code d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment. Au financement de ce projet, le Fonds français pour

l'environnement mondial (FFEM) participera par un don de 900.000 euros au programme national d'efficacité énergétique dans le bâtiment. Le sujet est d'une importance capitale puisque l'efficacité énergétique représente un souci majeur en matière de rationalisation du train de vie de nos villes. La thématique, rappelons-le, a été fortement débattue en ce qui concerne les administrations où tout un plan d'économie d'énergie a été voué à l'échec par manque d'implication dans les bons gestes et le bon choix des techniques.

Mostafa Bentak

SUITE EN PAGE 2

Le Maroc et la France se lient de trois accords de partenariat

SUITE DE LA PAGE 1

La seconde convention, signée entre l'Agence de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de France, vise à développer la coopération bilatérale dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies propres. Ce mémorandum porte, aussi, sur l'animation et l'accompagnement des politiques dans ces domaines au niveau régional ainsi que la sensibilisation aux problématiques du développement durable et des changements climatiques. Le troisième accord, signé entre l'Office national de l'électricité (ONE) et l'Agence française de développement (AFD), porte sur le financement de la cinquième et dernière phase du programme d'électrification rurale global (PERG). Et ce à hau-



teur de 30 millions d'euros, amenant ainsi la participation totale de l'AFD en termes de crédits dans le secteur de l'énergie à 335 millions d'euros. L'objectif de

cette convention est d'étendre la desserte électrique dans huit provinces (El Hajeb, Ifrane, Meknès, Errachidia, Khénifra, Khémisset, Kalâa Sraghna et El Jadida). Elle

bénéficiera à 449 villages et 17.872 foyers pour un coût total de 534 MDH (environ 49 MEUR). ■

Mostafa Bentak